

Tant pis pour les familles, les parents isolés, les bas salaires, ...



Sous un prétexte de simplicité, le nouveau système de subventions du CSE pénalise les familles !
Un gâchis que dénonce la CGT : nous voulons un CSE solidaire avec ceux qui en ont le plus besoin.

Les 15 élus sur 29 de l'actuelle et nouvelle majorité CFE-CGC/FO/CFTC ont voté pour un changement qui remet complètement en cause l'ancien mode de subventionnement basé sur le Quotient Familial. Ce précédent mode de subvention plus équitable et plus profitable à l'ensemble des salariés avait été mis en place par la CFDT et la CGT en 2017. Il est d'ailleurs regrettable que ce changement ait été adopté sans consultation des salariés, ni des autres élus.

PRECEDENT MODE DE SUBVENTION

Le mode de subventionnement **basé sur le quotient familial** prenait en compte les revenus fiscaux et la composition familiale. Ce système offrait des taux de subvention allant **de 35% à 75% pour les revenus les plus faibles et/ou les familles avec enfants.**

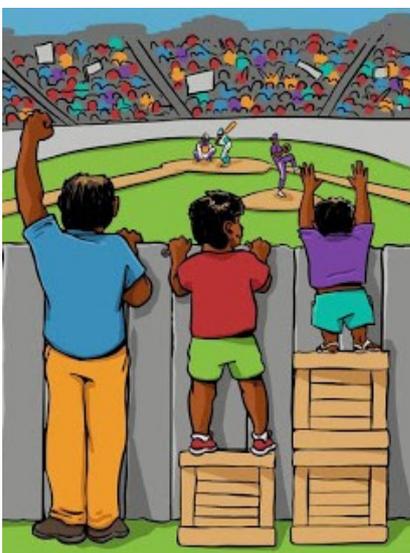
Activités subventionnées :

Grands voyages, vacances liberté, chèques vacances, séjours familiaux, colonies, stages, enfances libre choix, crèches, chèques scolarité.

Un plafond global de subventions reportable
de 1440 € par salarié + 360 €/enfant

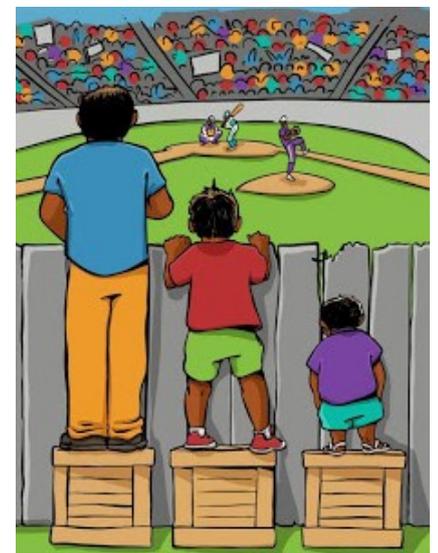
NOUVEAU MODE DE SUBVENTION

- Basé sur le montant des dépenses avec un faible bonus familial.
- Une prime par enfant **dérisoire** : chaque enfant après le premier vous donne droit à 50€ par an puis à 25€ par an à partir du 4ème enfant !
- Des **plafonds abaissés.**
- Plafond reportable d'année en année est **perdu** dès janvier 2021 !
Pour voir votre plafond reportable qui sera perdu au 1er janvier 2021 : [cliquez ici](#) (site du CSE).



AVANT

Ancien plafond maximum de subvention	Composition familiale	Nouveau plafond maximum de subvention
1 440 €	0 enfant	850 €
1 800 €	1 enfant	1 050 €
2 160 €	2 enfants	1 100 €
2 520 €	3 enfants	1 150 €
2 880 €	4 enfants	1 175 €



MAINTENANT

Ce que vous devez savoir

Pour le mode de subvention des Activités Sociales et Culturelles du CSE d'Airbus D&S Toulouse, il existe légalement les possibilités suivantes :

1. Une subvention identique pour tous avec ou sans bonus enfant
2. Une subvention basée que sur le revenu
3. Une subvention basée sur le quotient familial (QF) qui est le plus utilisé dans les grandes entreprises.

Toutefois, le mode de subvention utilisé avant 2017 basé sur la catégorie socio-professionnelle était illégal car discriminatoire d'après les règles URSSAF.

Un CSE pour Qui ? pour Quoi ? Le rôle culturel et social du CSE ? C'est le point majeur !

Tout en proposant des activités pour tous les salariés et en développant la culture, nous revendiquons que les activités sociales et culturelles du CSE soient aussi accessibles pour les faibles revenus et les familles avec enfants.

La CGT défend un mode de subvention qui prend en compte les inégalités sociales et économiques. C'est pour cela que nous avons mis en place avec la CFDT un mode subvention basé sur le QF en 2017.

Avec ce mode de fonctionnement QF, la précédente majorité CFDT/CGT avait développé de nombreuses activités : [cliquez ici pour voir le bilan de gestion du CE 2016-2019](#)

Vos témoignages

« Mon désarroi devant cette injustice sociale (...). Malheureusement grâce à vous ma famille ne fera plus de voyage (...). J'espère que vous allez recevoir beaucoup de mails de personnes qui vont prendre conscience que ce n'est pas une avancée mais plutôt un recul. »

« Cadre avec 3 enfants, je perds globalement beaucoup de subventions avec ce nouveau mode de calcul. Je vais devoir limiter les petits séjours en familles et totalement supprimer les stages vacances scolaires de mes enfants qui avant étaient pris en charge à 75%. Je vais me limiter au plafond de dépense de 1000 euros. C'est une énorme perte ! »

« Pour ma part, cela représente une différence de 342,50€ en moins sur l'année !! Je comprends que cela soit plus simple pour vous à gérer mais pour les personnes avec un revenu modeste, je suis dans l'incompréhension complète et suis très déçue par ce nouveau mode de subvention !! »



Contacts CGT

Messagerie : cgt_tlse@airbus.com

Site intranet : https://hub.intra.corp/sites/OS_ADS/CGT_ADS/Default.aspx

Permanences au local tous les lundis en Z-118 (12h45-14h) ou sur RDV

